



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Yves GUEUGNON, Maire.

Etaient présents : ANGOT Christelle, BADINIER Jean-Pierre, BARRE Didier, COCHIN Nelly, DE LEEUW Xavier, DIARRA Odile, GAUCHER Marion, GUEUGNON Jean Yves, MAUPU Charles, MILANO Marie-Claude, MONTIGNY Marie-Jeanne, MORO Viviane, RIGAUD Didier, SAUVARD Carole, TAILHARDAT Sébastien, VENTOLINI Giorgio.

Absents excusés : AURIAU Eric, BETHULEAU Barbara qui donne procuration à COCHIN Nelly, COUSIN Izabete qui donne procuration à SAUVARD Carole, GARNIER Francis qui donne procuration à GUEUGNON Jean Yves, GAUMAIN Jean-Luc qui donne procuration à VENTOLINI Giorgio, GUESNARD Jacques qui donne procuration à TAILHARDAT Sébastien.

Absent : BAUD Thierry.

Secrétaire de séance : MILANO Marie-Claude.

Date de convocation : 10 décembre 2015

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu est adopté, par l'ensemble de l'assemblée, sans aucune observation.

Madame Milano revient sur le sujet présenté lors de la précédente séance notamment les taux de la taxe d'aménagement sur les zones AU et AUS. Elle regrette que le taux ne soit pas également plus élevé dans certaines autres zones du PLU qui nécessiteront également des frais supplémentaires de réseaux alors que certaines zones AU sont déjà desservies. Elle demande si le taux pourra être revu tous les ans ou s'il est figé pendant plusieurs années ?

Monsieur le maire rappelle que le choix de la commission des finances a été dans un premier temps de déterminer les zones en secteur AU et AUS puis d'étendre sur les autres secteurs notamment les zones UB. Il précise que chaque année l'assemblée peut revoir les zones de TA à requalifier en fonction des aménagements qui seront nécessaires à l'urbanisation et à ses conséquences.

Monsieur Didier BARRE demande la parole afin de faire une déclaration. Monsieur le Maire souhaite qu'il attende la fin de la réunion ou le tour de table. Monsieur Barré aurait préféré avant mais il accepte d'attendre la fin de l'ordre du jour.

DEMISSION D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLEE ET INSTALLATION DU NOUVEAU MEMBRE :

Monsieur Le Maire procède à la lecture linéaire de la lettre de démission de Monsieur Michel POTHAIN. Il procède ensuite à l'installation du nouveau membre, Monsieur Didier RIGAUD auquel il présente tous ses remerciements. En effet, Monsieur Le Maire précise que les candidats sur la liste peuvent refuser le remplacement du conseiller démissionnaire.

REMPLACEMENT DU MEMBRE DEMISSIONNAIRE DANS LES DIFFERENTES INSTANCES :

Comité de pilotage TAP : Une candidate – Madame SAUVARD Carole – Un vote a lieu – 21 voix pour.

Madame Sauvard est élue par 21 voix pour.

Commission d'appels d'offres CAO : Un suppléant- Une candidate et un candidat – Madame DIARRA Odile et Monsieur AURIAU Eric - Un vote a lieu.

Madame DIARRA Odile 13 voix pour – Monsieur AURIAU Eric 7 voix pour – 1 blanc.

Madame DIARRA Odile est élue par 13 voix pour.

Commission ouverture des plis MAPA : Un candidat – Monsieur AURIAU Eric – Un vote a lieu – 20 voix pour 1 voix contre.

Monsieur AURIAU Eric est élu par 21 voix pour.

Commission des élections : Une candidate – Madame MILANO Marie-Claude – Un vote a lieu – 21 voix pour.

Madame MILANO Marie-Claude est élue par 21 voix pour.

Conseil d'administration du collège : Un candidat – Monsieur MAUPU Charles – Un vote a lieu – 21 voix pour.

Monsieur MAUPU Charles est élu par 21 voix pour.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : Le sujet est reporté à la prochaine séance les documents ne sont pas finalisés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET :

Compétence zones d'activité économique :

Le conseil communautaire propose de déclarer deux nouvelles zones d'activité économique afin d'harmoniser la gestion des zones et de simplifier la mise en place d'une politique de développement économique. Les nouvelles zones sont :

-La zone d'activités de Montfort à Neuville-Aux-Bois

-La zone d'activités du Moulin de Pierre à Traînou

Le transfert va générer une modification de l'attribution de compensation qui passera de 149 423 € à 142 403 €. En effet, le coût de l'entretien de la ZAC a été calculé d'après les chiffres communiqués par les services de la mairie (7 980 € + 165 €) d'après le compte administratif 2014 et pondéré par la commission de la CCF à 7 020 €.

Toutes les charges de la ZAC seront désormais prises en charge par la CCF y compris l'éclairage public et le balayage.

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte par 21 voix pour le transfert des deux zones.

Une convention de mise à disposition de service est présentée pour le temps passé par l'agent qui exerce ses fonctions dans le service mis à disposition de la CCF pour les interventions suivantes :

-Réparation des nids de poule

-Opération de point à temps

-Hivernage

-Fauchage

-Balayage à la main

-Curage

Elle règle les conditions et modalités de mise à disposition du service technique de Traînou dans la mesure où ce service est nécessaire à l'exercice de la compétence transférée.

Le transfert de compétence génère des recettes supplémentaires à la communauté de communes.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise par 21 voix pour la signature de la convention.

AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SERVICE COMMUN :

La CCF met à la disposition des communes un service commun « prévention des risques » et « application du droit des sols ». L'imputation en comptabilité de la refacturation du coût de ces services sur les attributions de compensation permettrait d'augmenter le CIF (coefficient d'intégration fiscale) de la CCF. C'est pourquoi, deux avenants sont proposés pour modifier les deux conventions notamment les articles 8 pour la convention prévention des risques et 13 pour la convention application du droit des sols, en ajoutant la phrase suivante :

« La participation sera imputée sur les attributions de compensation positive ou négative de la collectivité ».

Monsieur le Maire rappelle le principe de compensation notamment pour le droit des sols. Des coefficients ont été déterminés, exemple : 1 pour les permis de construire, 0,7 pour les DP etc.... en fonction du nombre de documents délivrés par commune. La charge ainsi valorisée est déduite de l'attribution de compensation reversée par la CCF aux communes.

Plus les services seront mis en commun plus l'attribution de compensation diminuera pour disparaître complètement.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise par 21 voix pour la signature des deux avenants.

RAPPORT DE LA CLECT

Le rapport a pour objet, l'estimation des charges dans le cadre du transfert de la compétence zone d'activité économique et la réévaluation du coût de rénovation de trois voiries suite à une erreur manifeste d'appréciation lors du calcul de la CLECT en 2013.

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents avec la convocation, approuve par 21 voix pour le rapport de la CLECT.

MODIFICATION DELEGUEE CNAS :

Virginie BOUCHER actuelle déléguée du CNAS souhaite que Sandrine CHEZIERE chargée des ressources humaines reprenne la délégation.

Monsieur Le Maire rappelle que le CNAS est l'équivalent d'un comité d'entreprise. Il précise qu'il a participé à l'assemblée générale et qu'il n'y avait pas grand monde. Dix représentants pour tout le Loiret. Il ajoute que chaque année un bilan est présenté sur les avantages et la participation de la commune.

L'assemblée accepte Madame Sandrine CHEZIERE comme déléguée du CNAS à compter du 1^{er} janvier 2016 par 21 voix pour.

AUTORISATION DE SIGNATURE :

-Convention pour l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Loiret (document joint en annexe) :

Une économie de 10 000 € par an pour les mêmes conditions pour les agents CNRACL ou IRCANTEC.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise la signature de la convention d'une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2016, par 21 voix pour.

-Convention de balayage avec l'entreprise VEOLIA propreté. La précédente convention arrive à son terme. En attendant que la communauté de communes prenne la compétence de la voirie il y a lieu de prolonger la convention de balayage au moins d'un an pour les 16,267 km de voirie pour 6 passages par an au coût de 4 433,58 € HT soit 5 077,66 € TTC.

Monsieur Le Maire précise que la prestation comprend également le traitement des sables de balayage.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise par 21 voix pour la signature de la convention.

TARIFS COMMUNAUX 2016

Monsieur Sébastien TAILHARDAT présente le rapport de la commission des finances notamment le souhait de ne pas modifier les tarifs qui avait profondément été revus pour 2015. Pour la restauration scolaire la municipalité conserve une participation de 100 000 à 120 000 € par an. Afin de maintenir cette orientation il y a lieu d'augmenter le prix du repas dans toutes les catégories.

	Repas enfants	Repas exceptionnel	Repas adulte	Repas Régime
2013	3,00 €	3,35 €	4,45 €	1,10 €
2014	3,00 €	3,35 €	4,45 €	1,10 €
2015	3,07 €	3,45 €	4,60 €	1,17 €
2016	3,15 €	3,55 €	4,75 €	1,25 €

Les tarifs des repas restent encore en dessous des tarifs pratiqués dans les autres communes.

Pour le service de l'eau, la modification de la répartition de la redevance de modernisation a permis à ce budget d'être équilibré donc pas d'augmentation sur 2016.

Pour l'assainissement l'exercice est encore très compliqué. L'augmentation est indispensable à l'équilibre du service et aux futurs besoins pour la mise aux normes des postes et l'extension de la station d'épuration. Il est impératif de récupérer une capacité de remboursement afin d'aborder la modernisation, la maintenance et la gestion du service en régie. La redevance au M3 d'eau consommé sera de 1.45 € au lieu de 1.25€. L'abonnement ne sera pas modifié.

Il faudra peut-être envisager un autre mode de gestion dans les années futures (affermage ou délégation de service public).

L'augmentation représentera une recette d'environ 35 000 € pour une consommation identique. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont également en dessous des tarifs des autres communes.

Madame Milano déclare que le budget de l'assainissement 2015 a été plombé par les restes à réaliser de 2014. Elle rappelle que lors de la campagne municipale la liste du maire ne parlait pas d'augmentation des services de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Ventolini lui rappelle que les dépenses réelles sont imputées à chaque budget notamment les frais de personnel contrairement à 2014. Il lui rappelle qu'elle avait souligné ce manque de sincérité lors d'un précédent conseil.

Elle le reconnaît et comprend très bien la difficulté.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place des contrats de maintenance et d'entretenir régulièrement les équipements. Il y a du retard dans beaucoup de domaines : défense incendie,

pompes assainissement, chauffage (les chaudières remplacées dataient des années 70 !). Il faut poursuivre comme pour l'éclairage public avec le programme sur 10 ans mis en place par la précédente municipalité.

L'assemblée, après en avoir délibéré, vote les tarifs 2016 tels qu'ils sont présentés dans le tableau joint en annexe par 17 voix pour et 4 abstentions.

REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS :

L'assemblée, après en avoir délibéré autorise le remboursement de 177,74 € à Madame Nelly COCHIN pour des frais d'essence liés aux nombreux déplacements avec son véhicule personnel afin de ne pas mobiliser le véhicule de service de la mairie par 18 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT DE SECURITE PASSAGE PIETONS SURELEVE SUR LA RD11

La demande porte sur l'aménagement d'un passage piétons surélevé au carrefour de la rue Saint-Mathurin sur la Départementale n° 11. Le coût s'élève à 17 703,60 € TTC. Monsieur Le Maire propose de déposer deux dossiers. L'un auprès du Département, l'autre auprès de notre Député dans le cadre des fonds parlementaires. Il rappelle qu'un autre projet avait été subventionné par le Sénateur.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise par 21 voix pour, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département et dans le cadre des fonds parlementaires auprès de Madame Marianne DUBOIS.

INFORMATIONS DIVERSES

-CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Madame Christelle Angot rappelle la composition de l'assemblée :

- 15 membres
- élections le 9 janvier 2016 de 14 à 19 heures
- limite de date de dépôt des candidatures 22 décembre 2015

Elle précise que malgré la double réception des courriers et la légère confusion, des candidatures ont été réceptionnées dès le lendemain, seize candidatures à ce jour (CM², 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}) pas de 3^{ème} pour le moment. Madame Angot remercie le travail du service administratif et la réactivité de tous. Elle demande aux élus de bien vouloir s'inscrire pour tenir les bureaux de vote (une heure par personne) sur le tableau qu'elle transmettra par mail.

Le premier conseil des jeunes se tiendra le 30 janvier 2016 à 10 heures en mairie. Le maire et ses adjoints seront élus lors de cette première réunion. Elle invite les membres du conseil municipal à être présent lors de ces moments de rencontre avec les jeunes.

FERMETURE DE LA POSTE

Monsieur le Maire s'insurge contre le manque de communication des services de la poste lors de la fermeture du service sur Traînou durant trois semaines. Il explique qu'il a dans un premier temps expédié un mail au responsable du secteur afin de faire part de sa colère, d'une part, de ne pas avertir les administrés et d'autre part, de ne pas proposer de service de substitution à la hauteur du besoin et surtout pour des personnes sans possibilité de transport. Un courrier sera également rédigé à la direction de la poste.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

3309 habitants pour Traînou.

GENS DU VOYAGE

-Réponse de la Préfecture : relance des études et réflexions pour définir ensemble (Département et Communes) une ou plusieurs aires de grand passage sur le territoire.

-Réponse du Département du Loiret : il appartient aux maires d'utiliser leur pouvoir de police pour préserver le domaine public, voire d'engager une action civile en responsabilité en vue d'obtenir une indemnité compensatrice. Le comité de pilotage du schéma départemental 2013-2019 doit se réunir prochainement.

-Entretien avec la SAFER : Monsieur le Maire a provoqué cette rencontre notamment pour le problème de dégradation des voies communales en raison du débordage de betteraves, n'ayant obtenu aucun résultat en rencontrant les agriculteurs et les responsables de la sucrerie. Monsieur Léger Maire de Loury était présent. La SAFER propose d'établir une convention afin de mandater la SAFER pour engager une étude dans le but de proposer aux deux communes un schéma de desserte en fonction des problématiques du secteur (riverains, agriculteurs, passage des vélos, des piétons, circulation, stockage et débordage). D'autres communes ou villes ont abandonné certaines voiries au profit des exploitants par le biais d'une association foncière de remembrement ce qui a permis à la commune de ne plus prendre en charge le coût de réparation des voies.

Sur la commune de Loury des riverains ont payé une route.

Le coût de l'étude s'élève à 6 000 € ou 7 000 € environ qui seront répartis sur les deux communes.


Monsieur Giorgio VENTOLINI dit que si on fait 7 000€ de frais pour rien faire au bout du compte, il ne voit pas trop bien l'intérêt ?


Monsieur Le Maire dit qu'il préfère mettre 7 000€ dans une étude que 40 000€ chaque année pour réparer les dégâts. Il ajoute qu'il doit recevoir la proposition de la SAFER qui sera présentée aux deux conseils municipaux pour avis, en janvier.


EVENEMENTS DECEMBRE/JANVIER


19	Noël	Basket	Gymnase
7	Cérémonie Libérateur	Municipalité	P.Salle Gymn.
7	Voeux du Maire	Municipalité	P.Salle Gymn.
8	Cinémobile	Ciclic	Place Léon P.
8	Assemblée Générale	Club des Retraités	Salle des Fêtes
8	Assemblée Générale	FNACA & Anc comb	Salle des Fêtes
10	Galette	Club des Retraités	Salle des Fêtes
13	Encombrants	SITOMAP	Rue de Traînou
16	Galette	ARAL	Salle des Fêtes
17	Concert professeurs	École de Musique	Salle des Fêtes
21	Conseil Municipal	Municipalité	Mairie


TOUR DE TABLE :

Monsieur Sébastien TAILHARDAT : souhaite que le climat s'apaise et que la sérénité soit l'objectif principal de la commune de Traînou pour l'année 2016 : par mail, par courrier ou verbal. Il remercie Madame Marie-Claude Milano pour son implication et son investissement dans le dossier du projet de la Maison de Santé. Bonnes fêtes à tous. 

Monsieur Giorgio VENTOLINI : bonnes fêtes de fin d'année à tous. 

Madame Nelly COCHIN : merci à tous pour la distribution des colis. Bonnes fêtes. 

Carole SAUVARD pour Izabete COUSIN : merci à l'association Peintarel pour les décorations de Noël et à l'ensemble du personnel communal des services technique et administratif. Bonnes fêtes à tous. 

Marion GAUCHER : décrit la solitude qu'elle a ressentie lors de la distribution des colis chez certaines personnes. Elle rejoint Sébastien Tailhardat dans ses propos et souhaite de bonnes fêtes à tous. 

Monsieur Didier BARRE : ne souhaite plus faire la déclaration qu'il avait prévue de lire en début de séance. Il est sensible et touché par les propos de Sébastien Tailhardat et s'applique à lui-même dès maintenant la sérénité et l'apaisement. Bonnes fêtes à tous.



Prochaine séance

Le 21 janvier 2016 à 20 h30

Clôture de la séance à 22h 34

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE



ANGOT Christelle

AURIAU Eric

BADINIER Jean-Pierre

BARRE Didier

Absent excusé

BAUD Thierry

BETHULEAU Barbara

COCHIN Nelly

COUSIN Izabete

Absent

Absente représentée

Absente représentée

DE LEEUW Xavier

DIARRA Odile

GARNIER Francis

GAUCHER Marion

Absent représenté

GAUMAIN Jean-Luc

GUESNARD Jacques

Jean Yves GUEUGNON

MAUPU Charles

Absent représenté

Absent représenté

MILANO Marie-Claude

MONTIGNY Marie-Jeanne

MORO Viviane

RIGAUD Didier

SAUVARD Carole

TAILHARDAT Sébastien

VENTOLINI Giorgio